

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1472-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 4 mai 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1472-2026 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions particulières des bâtiments accessoires, de retirer l'usage vente et réparation de motocyclettes dans la zone commerciale DL05C, d'autoriser un pourcentage plus grand d'occupation maximum des bâtiments dans la zone résidentielle HN13R, de prévoir qu'un minimum de 90 % de la superficie totale du terrain soit aménagé en espaces végétalisés dans la zone résidentielle HN31R et de retirer le tracé d'un cours d'eau au plan de zonage, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP05-2026 et SP05-2026 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 23 juin 2026.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 23 juin 2026.

Donné à Granby, ce 26 juin 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 26 juin 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 26 juin 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland